

Ils font un superbe travail et ils s'acquittent de leur tâche avec énergie. Mais, je le répète, il y a là une situation qu'il convient de tirer au clair. Il importe qu'on fasse nettement savoir à ces hommes qui travaillent dans l'industrie de guerre à titre de mécaniciens et de machinistes dans toute la Nouvelle-Ecosse, et qui ont plus de trente ans, quelles sont leurs obligations et quels sont leurs devoirs. Ainsi tout serait dans l'ordre et ces gens auraient le sentiment d'accomplir la tâche qu'on attend d'eux.

Je veux mentionner une autre chose. Au cours de mon absence en Nouvelle-Ecosse, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a déclaré, quoiqu'il se soit ensuite rétracté, que les députés de la Nouvelle-Ecosse n'avaient pas le cran de prendre la parole en défense de cette province. Je tiens à déclarer ici, et je le dis sciemment, qu'en tant que membre de cette Chambre, je considère les intérêts de mes commettants comme mon devoir le plus sacré, et je n'hésiterais pas à les défendre si je croyais qu'on y porte atteinte. L'honorable député de Vancouver-Sud, qui s'est fait le porte-parole de l'opposition, remplit assez bien sa tâche de critique, mais il joue un rôle fort différent de celui des honorables députés qui sont partisans du Gouvernement, et j'estime qu'il pourrait s'en acquitter efficacement sans couvrir nos efforts d'un blâme immérité. Je n'ai cessé de porter à l'attention des autorités intéressées, l'importance de bien défendre la Nouvelle-Ecosse. Je sais que pour y réussir, ainsi que pour la poursuite générale de notre effort de guerre, il nous faut un gouvernement stable et, Dieu merci, le nôtre l'est plus que celui de tout autre pays que je connaisse. Nous avons besoin aussi de coordination de l'effort et d'organisation. S'il fallait qu'on adopte toutes les idées émises en cette enceinte relativement à la défense du pays et à la conduite de la guerre, il n'en résulterait que de la confusion. En ce qui concerne nos ouvrages de défense en Nouvelle-Ecosse, je m'y intéresse naturellement, puisque j'habite le littoral. A mon avis, elles doivent faire partie d'un système des plus complets. Sans doute certains endroits sont-ils bien défendus, mais il y a toujours une porte à l'arrière et c'est par celle-là que l'ennemi a pénétré, dans la plupart des cas, depuis le début de la guerre. En Nouvelle-Ecosse, les endroits défendus ne sont pas plus forts que les points vulnérables, et l'efficacité de notre système de défense doit être envisagée du point de vue de cette partie du pays qui s'avance dans l'Atlantique, mais il faut procéder avec quelque discrétion. Quelle calamité si, advenant une invasion de notre littoral, il fallait dépêcher des avions d'Ottawa pour bombarder nos gens

[M. Kinley.]

passés sous la domination de l'ennemi. Malgré les exigences de notre programme de guerre mondial, nous estimons donc que la défense de nos côtes de l'Est est le plus impérieux devoir de nos forces armées, chargées d'assurer la sécurité du pays.

Peu connaissent la Nouvelle-Ecosse mieux que le ministre. Durant le congé de Pâques, il s'est rendu sur la côte du Pacifique, puis à la côte de l'Atlantique, en avion. Je suis sûr qu'il est maître de la situation au point de s'assurer la confiance des gens de notre province. Pour ce qui est de la marine, j'ai eu des entrevues avec mes pêcheurs et avec l'amiral en Nouvelle-Ecosse, qui est lui-même de cette province et est un habile marin. Je sais que bien des choses se font, d'autres sont changées, dans l'intérêt de la coordination et de l'efficacité. L'effort en vue de la défense est de plus en plus grand et sera total avec le temps. Le corps d'aviation accomplit également une bonne tâche. Si vous vous levez assez tôt le matin, vous entendez les avions dans l'air, et tard le soir, ils passent encore au-dessus de votre tête. Donc, pendant que l'honorable député de Vancouver-Sud, qui est de l'opposition, cherche naturellement les points faibles de notre défense, nous, qui travaillons de concert avec le ministre, qui nous adressons à lui avec nos problèmes et lui exposons nos besoins et nos espoirs, ne pouvons permettre à quiconque de dire que nous n'avons pas le courage de soumettre au Gouvernement les questions que nous croyons dans l'intérêt de la province.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi n'y allez-vous pas franchement et ne le dites-vous pas?

M. CHURCH: J'aime toujours lire dans le *hansard* les remarques de l'honorable préopinant (M. Kinley).

Trois ministres ont déclaré ici durant la présente session que la question de l'exemption des cultivateurs relève d'un autre département, que des conseils ont été institués, et qu'il s'agit surtout d'une question de ligne de conduite et de l'interprétation de la loi adoptée. Avec tout le respect voulu je rappelle au comité que l'ennemi est à nos portes et qu'il nous faut des hommes pour notre armée territoriale comme pour notre armée d'outre-mer. Voyons toutes les exemptions et tous les sursis que nous accordons actuellement sous le régime de la loi.

M. FLEMING: Il n'y a pas d'exemptions.

M. CHURCH: Compte tenu des gens dont les services sont requis pour l'agriculture, les usines de munitions et l'armée de réserve, il reste très peu d'hommes, par suite des exemp-